

Conditions générales de vente

LIEU DU CONTRAT

Les bureaux de BTS Bellona Trade & Services SA, sont situés à la route de la Picarde 10, CH-1145 Bière.

CHAMPS D'APPLICATION

Les conditions générales de vente décrites ci-après s'appliquent à toutes nos ventes passées ou à venir conclues entre chaque partie, sauf meilleure entente constatée par écrit.

PRIX

Les prix figurant dans nos offres s'entendent nets au départ de nos bureaux en franc suisse.

Nos prix peuvent être majorés en cas de sujétions particulières ou révisés en fonction des variations des conditions économiques.

Toutes autres possibles prestations complémentaires comme l'installation, la mise en route, ou quelconque autre action qui requiert un déplacement et/ou un service technique ne sont pas non plus incluses dans ce prix.

COMMANDES

Les commandes sont validées par la signature d'une proposition commerciale, la signature d'un contrat ou convention entre le client ou son représentant et aussi par un accord verbal ou par mail du client, lors de la livraison des marchandises ou le démarrage des travaux d'installation sur un projet.

LIVRAISONS

Les délais de livraisons ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans engagement de la part de la BTS Bellona Trade & Services SA.

Nos marchandises sont livrées "Départ" de nos bureaux ou dépôts. Elles voyagent aux risques et périls du destinataire. Pour préserver vos droits, si la marchandise n'est pas conforme :

- veuillez faire les réserves sur tous les documents présentés par le livreur,
- adresser un e-mail ou une lettre recommandée dans les 48 heures suivant la réception de la marchandise précisant les réserves faites sur les documents de livraisons.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Nos factures sont payables à 10 jours date de facture, sauf accord particulier entre les parties.

Le non-paiement partiel ou total d'une échéance rend exigibles des intérêts de retard à compter de la date d'échéance et jusqu'au paiement effectif. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. En outre, le non-paiement d'une facture à l'échéance nous autorise à suspendre la livraison de toutes les commandes ou services en cours de l'acheteur et rend immédiatement exigibles toutes nos créances envers lui, sans formalité préalable.

En cas de recouvrement par voie contentieuse, une indemnité forfaitaire de recouvrement égale à 15% des sommes dues est facturée à l'acheteur.

Des pénalités peuvent être appliquées au cas où des sommes dues seraient réglées après la date de paiement convenue. La date d'exigibilité figure sur la facture.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige, les tribunaux du canton de Vaud sont seuls compétents.